



## Vente de la maison, indemnités d'occupation et frais de notaire

Par **soleilbleu**, le **28/07/2015** à **19:48**

Bonjour,

je cherche des infos car mon ex souhaite garder la maison:

Depuis son attribution par l'Onc, il paye le crédit seul depuis 27 mois (800€)

Quand j regarde le tableau d amortissement, il y a 2 ans nous étions à 120 000, à ce jour il reste 110 000. Je dois donc lui régler ma part de crédit due (50%). Je ne sais pas comment calculer ce que je lui dois:

$120\ 000 - 110\ 000\text{€} = 10\ 000\text{€} / 2$  soit 5000€

Ou la mensualité de  $800\text{€} * 27$  mois / 2 soit: 10 800€.

C est pas le même montant... si vous pouviez m'aider à savoir quelle est la bonne méthode de calcul.

de plus il me doit une indemnité d occupation, pour lui la valeur locative de la maison est de 500€. Lorsque j'ai consulté le centre des impôts, on m'indique une valeur locative cadastrale de 900€.

D après moi, en regardant ce qui se fait par ici, on s'approche plus de 700 à 800€.

Si on prend cette somme, il me devrait donc:  $700\text{€} * 27$  mois / 2 soit 9450€. Est ce bien cela?

En gros si on dit que je lui dois la moitié des mensualités c'est moi qui doit lui donner de l'argent. Financièrement impossible de mon côté.

De plus il veut que je paye la moitié des frais de notaire, je ne sais pas du tout à combien ça s élève, mais l'aider à se payer une maison alors que j'ai du mal à payer mes propres factures, je ne peux pas!

Il a laissé la maison se dégrader depuis 2 ans pour en faire baisser la valeur au maximum. Il a réussi je ne toucherai pas de soultte dessus.

donc je cherche à réduire au maximum les dégâts.

Par **fanny10**, le **02/08/2015** à **08:19**

Bonjour je suis exactement dans le même cas de figure que vous.avez vous obtenu des réponses?la question que je me pose en plus, est il judicieux de fixer les effets de la

séparation et liquidation au moment du divorces, ou au moment de la séparation .Si monsieur paye les credits, normalement si les effets sont fixés au moment de la séparation, normalement vous n'auriez pas a lui devoir la moitié du crédit..y'a t'il quelqu'un pour confirmer cela? merci